

Recensement agricole 2020

2 800 exploitations agricoles dans le Loir-et-Cher

En 2020, le Loir-et-Cher compte 2 800 exploitations agricoles, soit 18 % de moins qu'en 2010 lors du dernier recensement. Les exploitations valorisent désormais en moyenne 102 ha (+ 21 %). Les grandes exploitations sont les seules à ne pas voir leur effectif diminuer. La baisse du nombre d'exploitations est plus marquée pour les filières d'élevage et mixtes (- 30 %). Les chefs d'exploitation et la main d'œuvre familiale assurent toujours l'essentiel du travail agricole mais le volume de travail des salariés s'accroît.

18 % d'exploitations en moins en dix ans

Entre 2010 et 2020, le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit mais à un rythme annuel moyen moins soutenu que la décennie précédente : - 2 % par an entre 2010 et 2020, contre - 2,6 % entre 2000 et 2010. En 2020, on compte ainsi 2 800 exploitations agricoles dans le Loir-et-Cher, soit 18 % de moins qu'en 2010. La surface agricole utilisée (SAU)

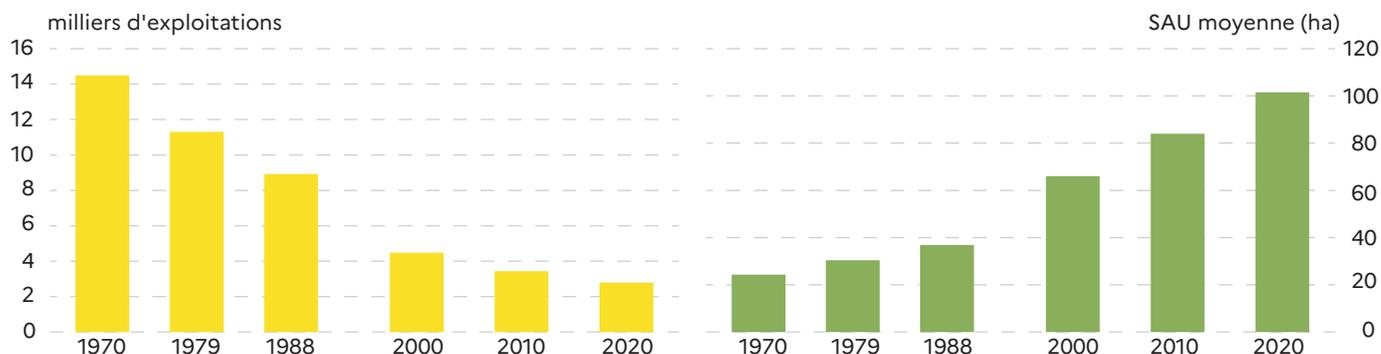
a diminué de près de 4 000 hectares en dix ans et couvre aujourd'hui 284 000 hectares. Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent. En 2020, une exploitation agricole dispose en moyenne de 102 hectares, soit 18 hectares de plus qu'en 2010 et près de 36 de plus qu'en 2000 (graphique 1). La moitié des exploitations valorise une superficie qui n'excède pas

91 hectares tandis qu'un quart d'entre elles en cultive plus de 158. Plus de sept exploitations sur dix sont désormais spécialisées en production végétale (tableau 1). En part relative, les exploitations mixtes sont celles qui ont le plus disparu (graphique 3), et les exploitations spécialisées en élevage sont celles dont les surfaces se sont le plus étendues.

Graphique 1

La concentration des exploitations se poursuit

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Loir-et-Cher, ensemble des exploitations hors structures collectives.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Tableau 1
Le recensement agricole en quelques chiffres

	2010	2020	Évolution 2020/2010
Nombre d'exploitations (nombre)	3 434	2 800	- 18,5
dont spécialisation végétale	2 372	2 028	- 14,5
spécialisation animale	542	395	- 27,1
mixtes (polyculture-polyélevage)	480	323	- 32,7
Exploitations sous statut individuel (nombre)	2 208	1 465	- 33,7
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	3,3	8,4	104,3
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ² (%)	15,2	17,0	- 8,6
Part des exploitations vendant en circuit court ³ (%)	19,6	24,4	1,6
Chefs d'exploitation, co-exploitants et associés actifs (nombre de personnes)	4 109	3 373	- 17,9
dont ayant 60 ans ou plus (%)	20,7	24,2	- 3,9
femmes (%)	22,2	21,8	- 19,4
Travail agricole (millier d'ETP)	5 705	5 239	- 8,2
SAU moyenne (ha) ⁴	84	102	20,9
SAU totale (millier d'ha)	288 333	284 324	- 1,4
dont céréales, oléagineux, protéagineux (ha)	217 957	206 864	- 5,1
prairies (ha)	28 697	35 317	23,1
cultures permanentes (ha)	7 555	7 486	- 0,9
Cheptel (nombre d'UGB)	90 880	90 070	- 0,9

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).
2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.
3. Fleurs et plantes exclues en 2010.
4. Y compris exploitations sans SAU.
Champ : Loir-et-Cher, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020).

Les grandes exploitations plus nombreuses qu'il y a dix ans

Avec l'agrandissement régulier des structures, les grandes exploitations (plus de 250 000 euros de PBS – cf. Méthodologie) valorisent désormais 38 % du territoire agricole et emploient 53 % de la main d'œuvre agricole du département.

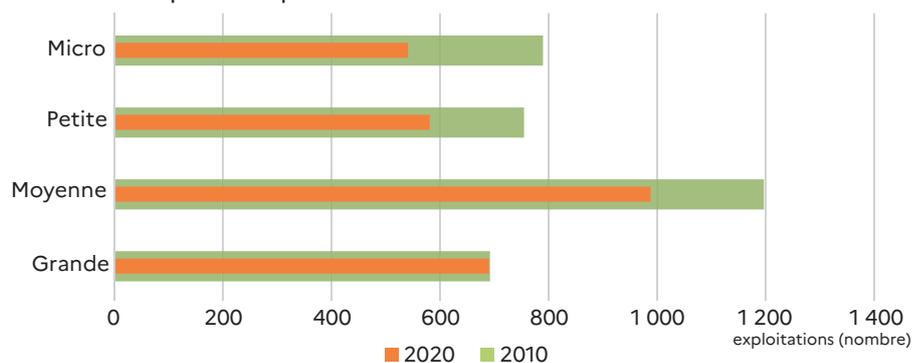
Si leur nombre n'a quasiment pas évolué, leur part dans l'ensemble des exploitations a augmenté de 5 points. Quasi inexistantes dans les orientations technico-économiques (Otex) bovins viande et ovines, elles représentent plus de la moitié des exploitations spécialisées en viticulture, bovins lait et porcins et près d'une exploitation sur cinq, toutes productions confondues.

Les exploitations dites moyennes (entre 100 000 et 250 000 euros de PBS) restent les plus nombreuses bien que leur effectif soit passé de 1 197 à 988 en dix ans.

Contrairement aux grandes, les micro-exploitations (moins de 25 000 euros de PBS), s'effondrent, avec 32 % d'effectifs en moins. Elles ne rassemblent désormais que 19 % des exploitations et n'exploitent que 3 % de la SAU.

Les micro-exploitations restent majoritaires en Otex ovins mais sont plus rares dans les Otex spécialisées en viticulture et polyculture-polyélevage.

Graphique 2
Les grandes exploitations se maintiennent
Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».
Champ : Loir-et-Cher, ensemble des exploitations hors structures collectives.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

La polyculture et le polyélevage perdent un tiers d'exploitations

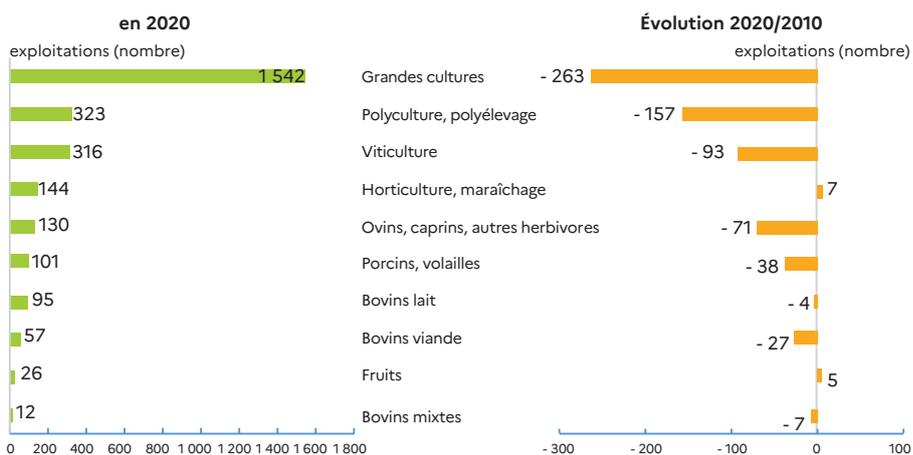
La baisse du nombre d'exploitations est plus marquée dans les OTEX grandes cultures et polyculture-polyélevage. Les exploitations horticoles, maraîchères et fruitières voient leur nombre augmenter légèrement. En revanche, un tiers des fermes d'ovins et de bovins viande ont disparu entre les deux derniers recensements.

Les surfaces agricoles moyennes sont en hausse dans pratiquement toutes les spécialisations, plus particulièrement dans les filières bovins lait et grandes cultures. Seule la superficie moyenne des exploitations granivores a diminué sensiblement.

Graphique 3

Les fruits et légumes, seules exceptions au recul des exploitations

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Loir-et-Cher, ensemble des exploitations hors structures collectives.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Zoom sur les exploitations de grandes cultures

Dans le Loir-et-Cher, 1 542 exploitations sont spécialisées en grandes cultures. Leur SAU totale couvre près de 200 000 ha, et représente 70 % de la SAU départementale.

Les exploitations relevant du statut individuel représentent plus de la moitié du nombre d'exploitations.

Dirigées majoritairement par des hommes, la part des femmes chef d'exploitation est de 18 % en 2020, et 26 % des chefs d'exploitations sont âgés de 60 ans ou plus. Spécialisées, pour la plupart, en productions céréalières, oléagineuses et protéagineuses (81 %). 19 % produisent également d'autres grandes cultures comme la betterave industrielle ou la pomme de terre.

Tableau 2

Exploitations spécialisées en grandes cultures dans le Loir-et-Cher

	RA 2020
Exploitations (nombre)	1 542
dont spécialisées en céréaliculture et en culture de plantes oléagineuses et protéagineuses (%)	81,1
spécialisées en autres grandes cultures (%)	18,9
Exploitations sous statut individuel (%)	52,8
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	4,6
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ² (%)	4,0
Part des exploitations vendant en circuit court ³ (%)	7,5
Chefs d'exploitation, co-exploitants et associés actifs (nombre de personnes)	1 729
dont ayant 60 ans ou plus (%)	25,8
femmes (%)	18,0
Travail agricole (nombre d'ETP)	1 781
SAU moyenne (ha) ⁴	127
SAU totale (ha)	195 127
dont céréales, oléagineux, protéagineux (ha)	166 555
prairies (ha)	9 564
cultures permanentes (ha)	234
Cheptel (nombre d'UGB)	3 707

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

3. Fleurs et plantes exclues en 2010.

4. Y compris exploitations sans SAU.

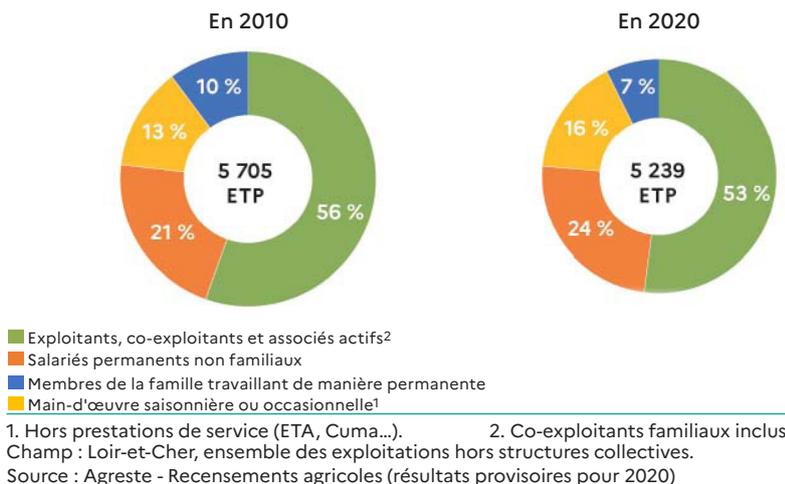
Champ : Loir-et-Cher, exploitations spécialisées en grandes cultures, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020).

La main d'œuvre salariée progresse

En 2020, l'agriculture assure un emploi permanent à 5 434 personnes ainsi qu'à 6 061 saisonniers. Les exploitations agricoles utilisent 5 239 équivalents temps plein. Le travail des actifs dirigeants et de la main d'œuvre familiale, en baisse sur dix ans, représente 60 % de l'ensemble. Le recours à la main-d'œuvre salariée, permanente et saisonnière, augmente chacune de trois points entre 2010 et 2020. 48 % des exploitations ont par ailleurs recours à de la prestation externe (46 % en 2010).

Graphique 4 La répartition du travail évolue peu



Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un **équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex 1
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Bruno LOCQUEVILLE
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON
Rédactrices/rédacteurs : Anaïs POUMOT, Stéphanie LEBRET,
Isabelle PASQUIER, Gaëtan BUISSON, Joël PITROU
Composition : Florence FAURE
Dépot légal : À parution
ISSN : 2729-7209
© Agreste 2021